

Appel à la mobilisation

Vers un Espace européen de la mobilité des apprentis et de la formation professionnelle

Erasmus+, c'est aussi pour les apprentis.

C'est l'intérêt des jeunes européens, c'est l'avenir de l'Europe.

Depuis les premiers « Etats généraux de la mobilité des apprentis en Europe » de septembre 2021, le « processus de Copenhague » lancé en 2002, monte en puissance. Le diagnostic est unanime, la mobilité par immersion de plusieurs mois dans un pays étranger développe les compétences transverses (confiance en soi, adaptabilité, agilité, créativité, initiative, compréhension des enjeux sociétaux et géopolitiques) ainsi que les capacités linguistiques.

La mobilité des apprentis, le processus prend son élan.

Nombre d'acteurs de la formation professionnelle s'engagent avec pragmatisme en vue de coupler apprentissage et mobilité. Le développement le plus perceptible s'observe dans les niveaux d'enseignement supérieur pratiquant l'alternance, d'autant plus vif que la délivrance de certains diplômes est conditionnée par l'effectivité d'un stage de plusieurs mois à l'étranger. En revanche, les niveaux du secondaire (3 et 4) peinent à allonger leurs mobilités au-delà de quelques semaines.

La Commission européenne répond opportunément aux déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement, d'abord à Osnabrück en novembre 2020, puis lors du Sommet de Porto en mai 2021 et plus récemment, le 15 novembre 2023, la Commission a publié une proposition de recommandation du Conseil **« L'Europe en mouvement – des possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour tous », avec une annexe II « un cadre d'action pour la mobilité des apprentis »**. Elle recommande de porter à au moins 15% la part de l'expérience de mobilité pour les apprenants des filières professionnelles à l'horizon 2030 (contre initialement 8% en 2025).

Un appel à projet publié par la DG EAC le 30 novembre 2023 **European Policy Experimentation** avec une priorité spécifique de soutien aux structures et réseaux pour la mobilité des apprentis et dotée d'une enveloppe consistante, démontre une volonté positive de la part de la Commission européenne.

Une feuille de route pour l'Espace européen de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

La Commission, dans sa Recommandation développe trois volets:

1. L'évolution du cadre réglementaire: il recommande de l'intégrer dans les curricula des apprenants comme leviers d'excellence. L'accent est mis sur la fonction de référent mobilité ainsi que sur la nécessité d'organiser des réseaux de coordinateurs et d'activateurs de mobilité, impliquant formateurs et employeurs. La reconnaissance des acquis de la mobilité doit être facilitée et faire l'objet de modules spécifiques dans les curricula, et être prise en compte dans les diplômes.

2. La priorité donnée à l'inclusion: le recours aux outils digitaux pour les enseignements à distance et l'apprentissage des langues. C'est dire l'importance du rôle des référents mobilité, fonction exercée à temps plein, dans les centres de formation des apprentis.

3. L'accompagnement des employeurs est déterminant. Différentes dispositions, notamment d'ordre fiscal, peuvent être envisagées pour compenser les dépenses éventuelles liées à l'absence de l'apprenti ou les gratifications destinées à fidéliser le jeune à son retour de mobilité. Une assistance particulière est à prévoir pour les petites entreprises.

Au surplus, les potentialités d'Erasmus+ et de European Alliance for Apprenticeship (EAfA) sont à porter à la connaissance des employeurs en vue de les familiariser avec les opportunités de la mobilité de leurs apprentis.

Lever les ultimes barrières

La liberté de circulation est un principe fondamental de la construction européenne (Traité de Lisbonne, article 3,2). Les apprentis ont désormais accès aux parcours de formation ouverts à la mobilité internationale. Certains centres de formation pionniers ont su prendre des initiatives pour libérer le mouvement. Ils sont la démonstration que la volonté et le pragmatisme permettent de lever les freins qui subsistent encore. EAM EU en sa qualité d'animateur de la « communauté mobilité » de l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage » soumet aux participants des « Etats généraux de l'apprentissage » réunis à Bruxelles, ce jeudi 4 avril 2024, la motion suivante:

«L'année européenne des compétences doit accélérer l'avènement de l'Espace Européen de l'apprentissage et de la formation professionnelle. A cette fin, il est demandé au Conseil d'adopter la proposition de recommandation «L'Europe en mouvement – Des possibilités d'apprentissage pour tous» (et son annexe II) . Le train de mesures ainsi prescrites appelle la mobilisation, au-delà des autorités politiques, de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle et de l'apprentissage autour de six actions complémentaires:

- 1. Un statut unique de l'apprenti en mobilité.***
- 2. Une reconnaissance mutuelle automatique des acquis d'une période d'apprentissage effectuée à l'étranger;***
- 3. Une carte européenne de l'apprenant professionnel***
- 4. Promotion du tutorat de mobilité des apprentis au sein des entreprises***
- 5. Module européen de professionnalisation des « Référents mobilité »***
- 6. Un soutien financier durable au programme Erasmus.***

Oui, la mobilité de plusieurs mois dans un pays étranger valorise les parcours de formation en ce qu'elle augmente les compétences, prépare aux métiers d'avenir, développe l'inclusion, exalte l'égalité des femmes et des hommes, optimise l'égalité des chances aux plus hauts des niveaux d'excellence.

Oui, Erasmus+, c'est aussi pour les apprentis ! C'est l'intérêt des jeunes européens, c'est l'avenir de l'Europe ».